AUSSONNE
Commune hors du Commun.

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 14/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 27 Votants : 29 Procurations : 02

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 26 FEV. 2013

Affiché le : 26 FEV. 2013

L'An deux mille treize, le vingt et un février, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 février 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SALAÜN, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, FERTE, MOUNIC, LOUGE, GESTA.

PROCURATIONS

Mme DURAND à Mme AUDIGUIER
Mme SCHINTONE à Mme MAUREL

Secrétaire : M. BENHADJ a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : PERSONNEL - Création d'emplois saisonniers pour l'été 2013

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, chaque année, les services municipaux accueillent des jeunes durant l'été dans le cadre d'emplois saisonniers.

A ce titre, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer 6 postes à temps complet sur la période de juin à septembre et de les répartir entre les services de la Commune.

Compte tenu du caractère épisodique de ces fonctions, il s'agirait d'emplois occasionnels rémunérés sur la base de l'échelle 3.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (1 abstention : M. SALAÜN) :

- De créer 6 postes de saisonniers dans les conditions indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 22 février 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

MAIRIE D'AUSSONNE 31840